



## Projet 2011/2012

### CAHIER DES CHARGES ACTIONS COLLECTIVES REACTIV'TPE

Appel à candidature  
De consultants pour l'accompagnement des TPE de Midi-Pyrénées  
visant à les doter de bases suffisamment solides pour créer les  
conditions favorables au franchissement d'un pallier de croissance

### **1- ORGANISME COMMANDITAIRE : AGEFOS PME Midi-Pyrénées**

Organisme Paritaire Collecteur Agréé Interprofessionnel et interbranches pour la gestion du fonds d'assurance formation des salariés des Petites et Moyennes Entreprises.

- ❖ Ses missions principales :
  - ✓ Etude des besoins de formation professionnelle et emploi des TPE et PME/PMI adhérentes
  - ✓ Financement de la formation professionnelle des salariés des entreprises adhérentes
  - ✓ Financement de la formation dans le cadre de la professionnalisation
  - ✓ Recherche de cofinancements
  - ✓ Information des organismes de formation
  
- ❖ Ses actions :
  - ✓ Informer, sensibiliser, conseiller les chefs d'entreprises et les salariés
  - ✓ Favoriser et développer la formation professionnelle continue dans les TPE et les PME/PMI
  - ✓ Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des actions de formation en lien avec une gestion prévisionnelle des compétences
  - ✓ Favoriser le développement et le maintien de l'emploi par la professionnalisation

### **2- CONTEXTE et CIBLE du PROJET**

Dans le contexte économique actuel, faute de pouvoir retrouver une vision stratégique ou de se doter des moyens de sécurisation de leur croissance, certains dirigeants de TPE peuvent être légitimement inquiets, voire attentistes.

Dans ce contexte, le projet REACTIV TPE vise à aider ces dirigeants à développer leur confiance, à dépasser les freins auxquels ils sont confrontés et à déterminer les bonnes dispositions à prendre pour conduire concrètement leur entreprise dans une nouvelle phase d'évolution.

Pour ce faire le COPIL REACTIV TPE est persuadé que :

- la relation entre les consultants et le dirigeant, fondée sur la bienveillance (pas d'approche résolution de problèmes, pas de jugement) et les envies entrepreneuriales, permettent à ce dernier de dépasser les freins auxquels il est confronté.
  
- après avoir bénéficié d'un accompagnement conseil par une équipe de consultants pluridisciplinaire (stratégie - organisation/RH - finance), le dirigeant doit être en mesure de se fixer un objectif et une démarche de croissance, et

d'y investir tous les moyens et l'énergie dont dispose à savoir, son entreprise et bien sûr lui même.

- le dispositif REACTIV TPE apporte une sécurisation du projet de croissance :
  - grâce à l'expertise d'une équipe de consultants expérimentés, assistée par le COPIL (représentants de l'Etat, des partenaires sociaux et de l'AGEFOS PME) intervenant de manière simultanée afin de proposer les préconisations les plus réalistes et réalisables
  - grâce à un accompagnement conseil qui s'appuie sur une méthodologie issue deux années d'expériences des "projets mères" REACTIV PME

Notre projet est d'aider les dirigeants à développer leur confiance dans leur capacité à entreprendre, à dépasser les freins auxquels ils sont confrontés, et à déterminer les bonnes dispositions à prendre pour conduire concrètement leur entreprise dans une nouvelle phase d'évolution.

### **3- OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRE**

Le consultant choisis aura pour objectif de

- Réaliser un audit/diagnostic « flash » auprès des entreprises signalées afin de présenter un plan d'action/formation validé par le dirigeant.
- Mettre en place des outils visant à renforcer la compétitivité des entreprises.
- Réaliser un tableau de suivi des outils et actions mis en place.
- Piloter les actions déjà mises en œuvre et les optimiser en mesurant régulièrement les résultats.
- Produire un document écrit type « recueil des bonnes pratiques ».

### **4- ORGANISATIONS**

Public concerné :

**Les TPE**–(*entreprises de moins de dix salariés*) sur le département de la Haute Garonne et éventuellement, sur proposition des partenaires de l'action collective et après accord du Comité de pilotage, quelques entreprises issues des autres départements de Midi-Pyrénées.

**Les entreprises « signalées »** par les membres du comité de pilotage, leurs services ou le porteur de projet, doivent présenter un problème de "pallier de croissance"

Exemples de telles situations n'ayant pas valeur à l'exhaustivité :

- ✓ **Passage de l'hyper croissance volatile à la forte croissance objectif de l'entreprise= stabiliser la croissance**
- ✓ **Passage d'une situation de croissance faible à la forte croissance objectif de l'entreprise « booster » la croissance**
- ✓ **Passage d'une situation d'atonie / de faible décroissance à la croissance Défi objectif de l'entreprise = renouer rapidement avec la croissance**

Le comité de pilotage, dont les membres sont soumis aux règles de confidentialité est constitué de :

- représentant de l'AGEFOS PME Midi Pyrénées
- représentant de la CGPME Haute Garonne
- représentant de la DIRECCTE Midi Pyrénées
- représentant de la DRFIP

Organisation de l'action :

### **1) Mise en œuvre de l'audit/diagnostic**

Les entreprises signalées, qui répondent aux critères d'éligibilité définis dans l'AC et que le Copil a accepté bénéficient d'un audit/diagnostic « flash » 0,5 à 1j du consultant retenu.

### **2) Réalisation d'un plan d'action/formation**

Ce plan doit permettre à l'entreprise de mettre en place, avec l'appui du consultant, les outils nécessaires :

- à une gestion financière optimale,
- à la prise en compte des nouveaux dispositifs ou mécanismes existant dans les domaines sociaux, juridiques et fiscaux,
- à l'élaboration, le cas échéant d'une politique RH spécifique et à la mise en place d'une stratégie de développement.

Le plan doit être validé par le dirigeant.

L'objectif de l'étape est de caractériser l'importance et l'urgence d'engager l'entreprise dans le parcours.

### 3) Validation du COPIL

Le comité de pilotage prend alors une décision de « Go/No go » (d'acceptation ou rejet de la participation de l'entreprise à l'AC) et l'oriente éventuellement vers une autre instance.

### 4) Phase active

L'entreprise bénéficiaire engage alors avec le consultant une phase de mise en place des nouveaux outils (de 4 à 4.5j)

Lors de cette première phase devront être envisagées :

- la gestion financière de l'entreprise
- les questions juridiques, sociales, fiscales
- le positionnement commercial, stratégique, les éventuels besoins en communication interne, externe.

Ces 3 axes doivent être envisagés, néanmoins le temps de travail dirigeant /consultant sur chacun d'entre eux sera fonction de la situation particulière de l'entreprise.

L'impact éventuel sur les ressources humaines devra également être pris en compte.

### 5) Bilan - restitution - capitalisation

Des temps de restitution et d'échanges avec le COPIL sont à prévoir

Au terme de l'Action collective le consultant présentera, lors d'une réunion organisée par la CGPME 31 et/ou l'AGEFOS PME, un retour d'expériences, cette restitution s'appuyant sur un document écrit type « recueil de bonnes pratiques ».

Nombre de bénéficiaires : 10 à 15 entreprises

Profils des intervenants souhaités (un consortium est encouragé) :

Profil du **consultant** supervisant l'action :

- Il a une expérience pratique et récente dans la mise en place et le déploiement de plans de restructuration opérationnelle et financière d'entreprises de type TPE
- Il a une expérience du management au sein des entreprises,
- Il possède d'une manière générale, des compétences et une expérience affirmées, au moins 5 ans, en accompagnement des entreprises en conseil (diagnostic) et réalisation (plans d'actions), et une bonne expérience des TPE,
- Il sait s'inscrire dans la démarche globale et continue de progrès et de développement de l'entreprise tout en conservant sa capacité à définir les priorités d'actions,
- Il maîtrise le travail en équipe et sait se positionner comme relais,

- Il a un excellent relationnel et développe le dispositif dans l'intérêt des entreprises,
- Il est non seulement expert mais aussi animateur et pédagogue,
- Au sein des acteurs du dispositif, il fait preuve d'un esprit d'équipe et il est un véritable relais à chaque étape.

### Coût :

L'appui des consultants peut atteindre 5j par entreprise, la phase d'audit /diagnostic préalable incluse.

Le coût consultant ne devra pas dépasser 1000€/jour (HT) soit un coût maximum par entreprise accompagnée de 5 000 € HT.

### **5- CONDITIONS FINANCIERES**

- une convention de partenariat sera établie par AGEFOS PME avec les organismes retenus
- le règlement se fera à réception, par phase et sur présentation de la facture et des attestations de présence (modèle AGEFOS PME)

Contraintes liées au financement :

- L'action collective devra être terminée avant le 31/12/12.
- Les éléments nécessaires aux règlements (voir ci- dessus) devront être fournis avant le 31/01/2013

### **6- CANDIDATURE**

- A adresser **avant le 23 janvier 2012**  
A M. DOMERGUE
- votre dossier de candidature comportera :
  - une fiche réponse pour l'action collective
  - une fiche de présentation de l'organisme prestataire candidat
  - le prix/journée HT par entreprise
  - liste des intervenants pressentis

### **7- SELECTION DES CANDIDATURES**

Un comité de pilotage examinera les candidatures et communiquera avant le 15 décembre 2011 individuellement au porteur la sélection ou le rejet de son projet. Le COPIL se réserve la possibilité de demander à un ou plusieurs des candidats de venir présenter sa proposition.

## Appel d'offre

---

Des critères seront pris en compte plus favorablement :

- le respect des contenus
- le respect des contraintes organisationnelles et financières
- les réponses de consortium sont encouragées afin de pouvoir offrir aux entreprises un éventail de conseils le plus large possible.